Bulletin de la Société d'Égyptologie, Genève 11 (1987)

AY, TOUTANKHAMON ET LES MARTELAGES DE LA STELE DE LA RESTAURATION DE KARNAK (CG 34183)

Marc GABOLDE

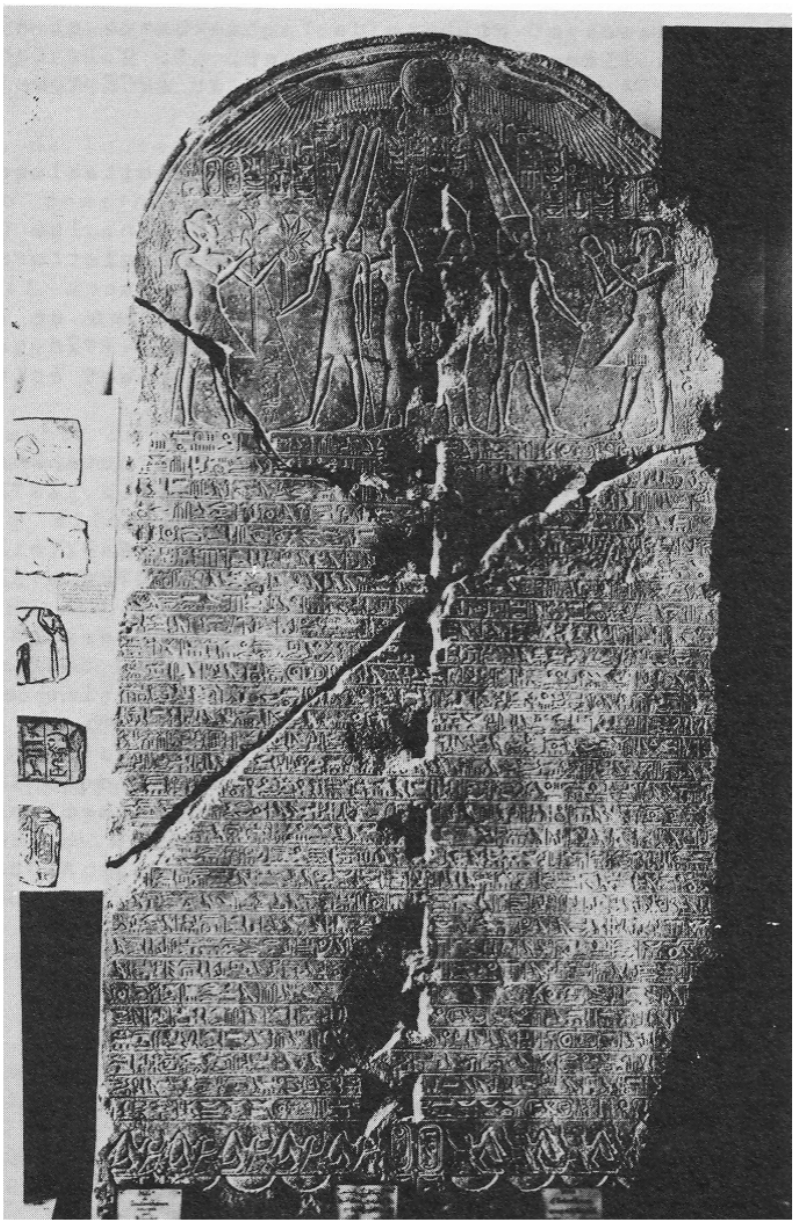

Fig. I - La stèle de la restauration de Toutankhamon (CGC 34183), d'après G. Legrain, *Rec. de Trav.* XXIX, 1907, pl. en regard de la p. 168.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

L'activité constructrice de Toutankhamon et Aÿ à Karnak fait actuellement l'objet de nombreuses études (1), et toutes confir-

(1) - Les principales études sont dues à O.J. Schaden de l'université du Minnesota, cf. la thèse de cet auteur soutenue en 1977, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 153 et sqq. et *ARCE Newsletters*, N° 127, 1984, pp. 44-64. Les vestiges se répartissent ainsi:

a) - Architraves et piliers de Toutankhamon et Aÿ retrouvés dans les IIème et IXème pylônes, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 155-169, et *ARCE Newsletters*, N° 127, 1984, pp. 45-47 et 56-61.

b) - Fragments de paroi appartenant indubitablement au temple funéraire de Toutankhamon et montrant des scènes de transport de statues, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 175-176, et *ARCE Newsletters*, N° 127, 1984, p. 64 (bloc 45-A). Ces reliefs sont la réplique presqu' exacte de ceux du temple funéraire de Thoutmosis II, cf. B. Bruyère, *Deir el Médineh année 1926*, dans *FIFAO* IV/4, 1952, pls. V-X. La localisation de cet édifice à Karnak est problématique.

c) - Blocs illustrant une chasse de Toutankhamon, cf. Ramadan Sa'ad et Fr. Le Saout dans *Karnak* V, 1975, pl. XXXIV et peut-être également le bloc publié par Prisse d'Avennes dans ses *Monuments Egyptiens*, 1847, pl. XI, n° 1, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, p. 204, n.53.

d) - Blocs figurant une bataille nubienne de Toutankhamon ou Aÿ, avec: le roi tirant à l'arc sur son char, le retour triomphal par le fleuve, un défilé militaire et la présentation des prisonniers à (Amon et Mout), cf. O.J. Schaden, *ARCE Newsletters*, n° 127, 1984, p. 53 n.10 et p. 63. La Talatat publiée par H. Chevrier dans les *ASAE* LIII, 1956, pl. XIX (en haut à gauche) appartient peut-être à cette série. Le bloc publié par H. Chevrier dans les *ASAE* LIII, 1956, pl. VII, et repris par Abdel Kader Muhammad dans les *ASAE* LVI, 1959, pl. I, concerne une expédition asiatique, le sens de l'action est d'ailleurs opposé à celui des blocs précédents.

e) - Nombreux fragments d'un ou plusieurs monuments, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 172, 178; idem, *ARCE Newsletters*, n° 127, 1984, pp. 62, 64; et J. Redford, *JARCE* X, 1973, pp. 92-93 et pls. VIII-X.

f) - Fragments d'une porte de Toutankhamon retrouvés dans le IXème pylône, cf. Ramadan Sa'ad, *Karnak* V, 1975, pp. 93-105, pls. XXXIV-XXXVI.

g) - Paroi Est du mur Est de la cour de la cachette, cf. *PM* II, p. 132 (489) et Ramadan Sa'ad, *Karnak* V, 1975, pl. XXXVI.

h) - Restaurations du sanctuaire de Thoutmosis III, cf. *PM* II, p. 89. Le cartouche sur la paroi Est, au Sud de

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

la porte est apparemment usurpé sur Toutankhamon, au nord de la porte le nom d'Horemheb semble original.

i) - Restauration dans le temple de Ptah, cf. *PM* II, p. 200 (18). Un examen sur place nous a révélé la trace d'un signe sous le du cartouche d'Horemheb. Le cartouche original portait donc probablement le nom d'Aÿ; lecture déjà proposée par S. Schott, cf. *Altägyptische Festdaten*, dans *AAWL* N.R. 10, 1950, p. 970 (90), n° 65.

j) - Contribution au décor de la paroi Est du môle Nord du IIIème pylône, cf. *PM* II, p. 61 (183) et W. Murnane, *JARCE* XVI, 1979, pp. II-27, pls. III-IV.

k) - Stèle de Toutankhamon, usurpée par Horemheb, contre la face Nord du VIIème pylône, cf. *PM* II, p. 168 (H).

l) - Stèle de la salle hypostyle au nom de Toutankhamon, cf. *PM* II, p. 53.

m) - Stèle du musée Nord; Mlle Fr. Le Saout nous a aimablement signalé l'existence de ce document qui doit être publié par O.J. Schaden dans *Karnak* VIII, sous presse.

n) - Fragment de la même stèle du Cheikh Labib; nous devons également à Fr. Le Saout la connaissance de cette pièce inédite, qu'elle-même doit publier dans *Karnak* VIII.

o) - Stèle dite du décret d'Horemheb, cf. *PM* II, p. 187 (n° 581) et J.M. Kruchten, *Le Décret d'Horemheb*, Bruxelles 1981. W. Helck avait le premier supposé que cette stèle datait de Toutankhamon, cf. *C.d'E* 96, 1973, pp. 264-265. Les mesures législatives prises concordent en fait mieux avec le règne de Toutankhamon qu'avec celui d'Horemheb où l'ordre était déjà rétabli. Mais il y a plus: dans le cintre, le roi fait offrande à Amon-Rê-roi-des-dieux, or R. Hari a constaté qu'Horemheb "ne cite jamais Amon-Rê Sonther" sur ses monuments originaux, (cf. *Mélanges offerts à A. Gutbub*, p. 97), il est donc raisonnable de reconsidérer l'opinion de W. Helck, et de voir en Toutankhamon (ou Aÿ) l'auteur de ce décret.

p) - Statues d'Amon et d'Amonet, cf. *PM* II, p. 90 et, depuis, O.J. Schaden, *The Granite Colossi of Amun and Amonet at Karnak*, dans *GM* XXXVIII, 1980, pp. 69-73.

q) - Statue de Khonsou provenant du temple de Khonsou, (CGC 38488), cf. *PM* II, p. 237.

r) - Statues diverses provenant de la cour de la cachette: CGC 42091, CGC 42092, CGC 42097, JE 66757 pour Toutankhamon et CGC 42093, CGC 42094, CGC 42095 (?) pour Aÿ.

s) - Tête d'une statue d'Amon, cf. *PM* II, p. 8.

t) - Groupe colossal d'Amon, Mout et le roi, JE 36705, cf. M. Dewachter, *BSFE* 87-88, 1980, pp. 23-25. Un examen de la légende du siège d'Amon nous a révélé les vestiges du cartouche d'Aÿ sous celui d'Horemheb, notamment le de sous le de .

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

ment peu à peu l'ampleur de l'oeuvre du jeune roi et de son successeur sur le site. Aussi nous a-t-il semblé opportun d'examiner de nouveau quelques aspects du document qui relate justement cette rénovation du sanctuaire: la stèle de la restauration de Karnak (CG 34183, cf. fig. 1).

Cette grande stèle fut exhumée par G. Legrain le 28 juin 1905 près de l'angle Nord-Est de la grande salle hypostyle de Karnak (2). Elle a depuis lors été maintes fois publiée, ce que justifient autant sa grande qualité artistique que l'importance historique de son inscription (3). C'est, en effet, à la fois le manifeste de l'apostasie de Toutankhamon et le décret inaugurant la réouverture des temples amoniens après l'aventure amarnienne.

Eu égard aux abondantes éditions et traductions du texte, nous n'avons pas jugé indispensable de fournir une nouvelle publication de celui-ci (4), et il nous a semblé préférable de concentrer notre étude sur les diverses modifications appor-

---

u) - Sphinx de la cour du 1er pylône, cf. G. Legrain, *Les Temples de Karnak*, 1929, pp. 65-66, fig. 49.

v) - Dromos du Xème pylône au temple de Mout, cf. J. Berlandini, *Un dromos de Toutankhamon au Xème pylône de Karnak*, dans *Karnak* VI, 1980, pp. 247-260 et pls. LVI-LXI.

w) - Statue du scribe royal et général Horemheb, datée du règne de Toutankhamon, CGC 42129, cf. *PM* II, p. 107.

x) - Stèle de Huy, vice-roi de Nubie sous Toutankhamon, JE 37463, cf. *PM* II, p. 166.

(2) - CGC 34183; elle était probablement assez peu éloignée de son emplacement original, cf. *ASAE* VI, 1905, p. 195. Pour la bibliographie complète du monument, cf. note suivante.

(3) - CGC 34183, cf. *PM* II, pp. 52-53, et depuis, J.R. Harris, *The date of the restoration stela*, dans *GM* V, 1973, pp. 9-11.

(4) - Pour les relevés et les photographies, cf. note précédante. Des traductions existent tant en anglais: cf. J. Bennett, dans *JEA* XXV, 1939, pp. 8-11; en allemand: cf. W. Helck, *Urk.* IV, *Übersetzung* 1961, pp. 365-368; qu'en français: cf. G. Legrain, dans *Rec. Trav.* XXIX, 1907, pp. 166-168; et R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, pp. 131-134.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

tées par Horemheb ou ses successeurs sur le document. En effet, comme tant d'autres monuments de Toutankhamon, la stèle fut usurpée au nom d'Horemheb dont les cartouches furent gravés en place de ceux du jeune roi, sans, cependant, que soit altéré le reste de sa titulature. Selon Ch. Desroches-Noblecourt et R. Hari, Horemheb ne fit là, d'ailleurs, que récupérer son bien, étant lui-même le véritable promoteur de la restauration (5)

Mais, à l'examen, nous avons constaté que les martelages de la stèle sont beaucoup plus nombreux et disparates que ne le requiert une simple usurpation, et nous avons choisi de les étudier individuellement.

En premier lieu, la longue suite verticale de trous rectangulaires qui ponctue de haut en bas le milieu de la stèle attire l'attention.

Il s'agit, à l'évidence, de traces d'un remploi tardif. L'époque où ces encoches furent exécutées est difficile à déterminer, mais il est clair que l'on envisagea de partager la stèle en deux, peut-être pour en faire des seuils ou des linteaux, et que le travail fut abandonné après la cassure accidentelle du monument. La technique s'apparente fort à celle employée pour le débitage des obélisques de Thoutmosis III et cette mutilation ne traduit sans doute aucune malveillance particulière envers l'auteur du monument (6). Aussi, nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur elle.

Vient ensuite le problème de la substitution des cartouches.

---

(5) - Cf. Ch. Desroches-Noblecourt, *Vie et mort d'un pharaon, Toutankhamon*, Paris 1963, p. 182, et R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, p. 130. R. Hari a récemment modifié son opinion sur l'auteur de l'usurpation: pour lui, bien que ce soit le nom d'Horemheb qui ait été regravé, le travail est d'époque ramesside, cf. *Mélanges offerts à A. Gutbub*, 1984, pp. 95-102 et également *La persécution des hérétiques*, dans *L'Egyptologie en 1979*, Colloque International du CNRS n° 595, 1982, vol. II, pp. 259-269.

(6) - G. Legrain attribue ces outrages aux Coptes et aux Arabes, cf. *Rec. Trav.* XXIX, 1907, p. 162.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Il a été examiné par J.R. Harris dans un article des *GM* V de 1973 (7). Selon le principe de l'économie maximale des signes communs aux deux cartouches, cet auteur est parvenu à retrouver les restes du nom de Toutankhamon dans au moins cinq des six cartouches de "Fils de Rê" subsistants. Le dernier cartouche, (dans la scène gauche du cintre), bien que douteux pour J.R. Harris (8), offre, en fait, les mêmes caractéristiques que les autres, et P. Lacau y avait déjà reconnu sans problème les signes du cartouche original de Toutankhamon (9).

Les cartouches de "Roi de Haute et Basse Egypte" ont, en revanche, été entièrement regravés, y compris le signe pourtant commun au nom des deux rois. Ceci ne doit pas surprendre; le module de ce hiéroglyphe est généralement beaucoup plus important dans le cartouche de Toutankhamon que dans celui d'Horemheb, et sa correction s'avérait donc nécessaire (10).

La troisième série de martelages concerne le texte de la stèle, et spécialement, les lignes 6 et 11 (11). A vrai dire, il n'est pas du tout assuré que nous ayons là affaire à des mutilations volontaires. La présence de deux traces de choc dans la ligne 6 semble plaider, au contraire, en faveur d'une origine accidentelle pour cette lacune. Les restitutions proposées n'offrent d'ailleurs rien que de très banal et ne peuvent en aucun cas justifier un martelage. En outre, aucun texte n'y fut jamais regravé (12).

---

(7) - J.R. Harris, *The date of the restoration stela*, dans *GM* V, 1973, pp. 9-11.

(8) - J.R. Harris, *loc.cit.*, p. 11, n. 9.

(9) - P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, dans *CGAE*, 1926, p. 225.

(10) - Cet indice est précieux pour distinguer les usurpations d'Horemheb sur Toutankhamon de celles sur Aÿ, cf. W. Murnane, *JARCE* XVI, 1979, p. 16.

(11) - Cf. les remarques de G. Legrain, *Rec.Trav.* XXIX, 1907, pp. 162, 164, 189, n. 9; et également de P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, dans *CGAE*, 1926, p. 227, n. 2 et de J. Bennett, *JEA* XXV, 1939, p. 11, n. 12.

(12) - Ce qui n'est pas le cas des autres martelages.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Le cintre de la stèle, mis à part le problème des cartouches déjà traité, présente plusieurs états différents de la gravure dont l'analyse est assez délicate. Il est essentiellement occupé par une double représentation, symétrique, du roi faisant offrande à Amon et Mout. Si, du point de vue iconographique, seules quelques différences dans la coiffure du roi et la nature des offrandes distinguent la scène de droite de celle de gauche, il n'en est pas de même du point de vue du style (cf. fig.1). Il apparaît, en effet, assez nettement que les deux représentations ne sont pas de la même main, sans que l'on puisse pour autant préjuger de l'antériorité de l'une sur l'autre (13).

Nous avons noté d'abord une différence dans le fini du travail. Alors qu'à gauche, toutes les surfaces sont parfaitement polies, le grain du grès rouge est partout apparent à droite (14). Cette dernière scène n'a, en outre, pas reçu d'intitulé comme son homologue de gauche. Ensuite, de nombreux détails ne sont pas traités de la même manière. Ainsi, sur la scène de droite, les plumes du mortier d'Amon apparaissent-elles plus courtes et plus penchées qu'à gauche. De même, la coiffure de Mout est-elle bien plus grosse à droite qu'à gauche. Les uraei du globe ailé sont aussi fort différents: à droite, l'uraeus porte le "pschent" tandis qu'à gauche, il n'est coiffé que de la seule couronne blanche. Le cou des cobras n'est d'ailleurs pas figuré de la même façon de part et d'autre: gracile et peu détaillé à droite, il est, en revanche, épais à gauche, et deux traits séparent le corps de l'animal de son capuchon gonflé. Les ailes du globe ailé se distinguent également l'une de l'autre. Celle de gauche présente la rémige polliciale caractéristique au départ des grandes sus-alaires primaires, celle de droite

(13) - Nous remercions le Pr. J.C. Goyon qui a attiré notre attention sur ce point. Il nous signale en outre, que de semblables particularités se rencontrent déjà sur la stèle frontière "S" de Tell el Amarna, cf. N. de G. Davies, *The Rock Tombs of El Amarna*, part. V, dans *Publications of the Archaeological Survey of Egypt*, vol. XVII, 1908, pl. XXVI.

(14) - Cet aspect est généralement l'indice d'une regravure, cf. P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, dans *CGAE* 1926, CGC 34025, CGC 34013, CGC 34010.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

non. De même, le listel correspondant, aux moyennes sus-alaires est-il continu à gauche alors qu'il est interrompu à droite.

Enfin, l'allure générale des figures semble moins fine, moins conforme au style de Toutankhamon à droite qu'à gauche, et les formes y apparaissent légèrement plus empâtées.

Contrairement à l'opinion de P. Lacau (15), ces différences n'indiquent pas, selon nous, que la scène de droite fut regravée. Dans ce cas, en effet, il était inutile de retoucher le globe ailé qui ne participe pas à l'action figurée au-dessous. De plus, le champ du relief est au même niveau à droite et à gauche, ce qui écarte, à notre avis, toute possibilité de martelage suivi d'une regravure. Il nous paraît également inconcevable de considérer ce monument comme inachevé à la mort de Toutankhamon, avec tout son texte gravé, toute la partie gauche du cintre décorée et la partie droite nue, attendant la pieuse initiative d'un successeur!

Bien plus, il semble que ce soit toute la décoration de la stèle qui ait été, dès l'origine, conçue différemment de part et d'autre, et, un examen attentif de la frise de *"rekhyt"* qui court au bas de l'inscription révèle les mêmes divergences de détail que le décor du cintre. Ainsi, alors qu'à gauche le bord d'attaque des grandes rémiges primaires est convexe pour l'une des ailes des oiseaux, il est concave pour l'aile correspondante des volatiles de droite. De même, le module du signe qui précède chacun des oisaux semble plus régulier et plus grand à droite qu'à gauche.

Il apparaît donc que toute la stèle fut gravée sous Toutankhamon, mais que, selon une coutume parfois usitée en Egypte, deux artistes différents se sont partagé la décoration du monument de part et d'autre de l'axe médian (16).

---

(15) - Cf. P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, dans *CGAE*, 1926, p. 225.

(16) - Cette division du travail est évidente pour certains monuments comme les tombes royales (cf. J. Černy, *A community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period*, dans *B.d'E* L, *IFAO* 1973, pp. 101-103), elle n'est malheu-

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

La dernière modification apportée au cintre concerne le faible espace qui sépare, de chaque côté, le roi du bord de la stèle. Dès 1907, G. Legrain y avait reconnu, sous une colonne de texte regravé, l'image martelée de la reine Ankhesenamon (17). Il y lut également une partie de son protocole: *hmt-nswt wrt*, et peut-être son cartouche, mais "en si piteux état qu'il faut prévoir les signes pour en retrouver quelques vestiges" (18). P. Lacau, dans sa publication pour le catalogue général du Musée du Caire, ne put y retrouver que le titre de *hmt-nswt* sans aucun cartouche lisible. Il pensait, en outre, que la figure de la reine avait été rajoutée après-coup, puis martelée (19). J. Bennett, lorsqu'il republia le texte en 1939, s'étonna de ce que l'épouse d'Horemheb n'ait pas simplement remplacé celle de Toutankhamon et en déduisit que, dans ce contexte, Moutnedjemet était une reine de peu d'importance (20). En 1965, R. Hari confirma la présence d'une silhouette de reine derrière le roi et trouva argument dans la disparition de celle-ci pour étayer sa thèse d'une disgrâce de Moutnedjemet après l'an IV d'Horemheb (21). J.R. Harris, dans son article déjà cité, ne s'attacha qu'à l'analyse des cartouches pour affiner la date du monument vers l'an III ou IV de Toutankhamon, sans remettre en cause les identifications proposées (22).

Nous avons eu l'occasion, en décembre 1984, d'examiner cette stèle au Musée de Caire et, bien que prévenu par les publications précédentes, nulle part, nous n'avons pu retrouver le

---

reusement pas attestée, jusqu'à présent, pour des oeuvres plus modestes. Il se peut que la partie droite du décor de la stèle ait été laissée aux mains d'un élève.

(17) - G. Legrain, *Rec. Trav.* XXIX, 1907, p. 162. Le texte regravé est ainsi libellé: 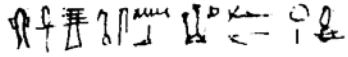

(18) - G. Legrain, *loc.cit.* 1907, p. 162.

(19) - P. Lacau, *Stèles du Nouvel Empire*, *CGAE*, 1926, p. 225.

(20) - J. Bennett, *The Restoration Inscription of Tut'ankhamun*, dans *JEA* XXV, 1939, p. 15.

(21) - R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, pp. 235-237.

(22) - J.R. Harris, *The date of the restoration stela*, dans *GM* V, 1973, pp. 9-11.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

moindre signe rappelant le protocole de la reine Ankhesenamon. Il est vrai que les conditions d'observation n'étaient pas très favorables: la stèle est très encaissée dans une niche et on l'a juchée sur un socle assez haut. Cependant, cette absence d'indice formel nous a semblé suffisamment troublante pour mériter un réexamen des hypothèses proposées.

La surface disponsible derrière le roi est si étroite que les possibilités iconographiques demeurent limitées et, par comparaison avec d'autres stèles de la XVIIIème dynastie, nous pensons que six éventualités peuvent être considérées (23):

-- Une reine, (mère, épouse ou fille du roi),

-- un second roi,

-- un prince,

-- une divinité,

-- le "*ka*" du roi,

-- un personnage civil.

Le cas d'une reine:

Cette hypothèse, qui avait été privilégiée jusquà présent, ne nous semble pas devoir être retenue plus longtemps.

La mère de Toutankhamon n'est toujours pas connue (24), et il serait surprenant de la voir soudain émerger de cet incognito

(23) - Nous avons écarté l'hypothèse d'un texte palimpseste sur un autre texte: la seule inscription possible à un tel emplacement est une formule de protection qu'il serait absurde d'effacer, puis de regraver presque identique.

(24) - Ce ne sont pourtant pas les propositions qui font défaut, on trouve pêle-mêle: Merytrê, (W. Budge, *Tut'ankhamun, Amenism, Atenism and Egyptian Monotheism*, Londres 1923, p. 1); Satamon (cf. A. Varille, *ASAE* XL, 1940, pp. 651, 657); Tiyi (c'est l'opinion la plus généralement admise, notamment par: J.D.S. Pendlebury, Ch. Desroches-Noblecourt, C. Aldred, R. Hari). Kiya fut suggérée par O.J. Schaden (*The God's Father Ay* 1978, p. 153); Moutnedjemet par L. Bongrani-Fanfoni (*Aÿ, Tutankhamon e Mutnedjemet*, dans *Studi Classici e Orientali* XXX, 1980, pp. 61-67). Si Nefertiti ne semble pas avoir été une candidate satisfaisante,

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

délibéré pour apparaître sur un tel monument. La mère d'Horemheb nous semble pour la même raison, ne pas devoir être envisagée.

Une fille de Toutankhamon n'est pas plus imaginable. Ce dernier avait à peu près douze ans lors de l'exécution de la stèle ce qui, malgré la précocité orientale, nous paraît bien jeune pour une paternité accomplie. En outre, comme pour Horemheb, une telle fille n'est pas connue (25).

La reine Ankhesenamon, en revanche, était une candidate tout à fait acceptable, et les exemples de souveraines accompagnant leur époux ne sont pas rares sur les stèles de la XVIIIème dynastie (26).

Cependant, bien que l'iconographie d'Ankhesenamon, hors du tombeau de son époux, soit assez pauvre, jamais son image n'a été effacée isolément, c'est-à-dire sans que Toutankhamon ne l'accompagne dans cette disgrâce (27). En tout cas, elle

---

Tadoughepa fut, en revanche, proposée par Quiring (*Klio* XXXVIII, 1960, pp. 53-61). Enfin Seele (*JNES* XIV, 1955, pp. 168-180) préféra une mère inconnue, mais certainement différente de toutes les autres.

(25) - Deux foetus féminins ont été trouvés dans la tombe de Toutankhamon, cf. F. Filce-Leek, *Human remains from the tomb of Tut'ankhamun*, dans *Tut'ankhamun's Tomb Series* V, 1972, pp. 21-23. La progéniture d'Horemheb s'est peut-être limitée, quant à elle, au foetus qui accompagnait le squelette de la reine Moutnedjemet à Saqqarah, cf. E. Strouhal, *Queen Mutnodjemet at Memphis*, dans *L'Egyptologie en 1979*, Colloque International du CNRS n° 595, 1982, vol. II, p. 321.

(26) - Cf. Stèles CGC 34013 (Sitioh derrière Thoutmosis III); CGC 34015 (Isis derrière Thoutmosis III). Pour la fin de la dynastie; cf. la stèle de Toutankhamon à Giza: Ch. Zivie, *Giza au deuxième millénaire*, dans *B.d'E* CXX, 1976, p. 177 et la stèle d'Aÿ à El Salamuni: K.P. Kuhlmann, *Der Felstempel des Eje bei Achmim*, dans *MDAIK* XXXV, 1979, pl. 52a. Il y a peut-être une influence de l'iconographie amarnienne dans ces deux derniers documents, cf. M. Müller, *Die Darstellungen der Königsfamilie in Amarna*, dans *L'Egyptologie en 1979*, Colloque international du CNRS n° 595, 1982, vol. II, pp. 281, 284.

(27) - Monuments avec les noms et effigies du roi et de la reine martelés: Stèle de Giza, cf. Ch. Zivie, *Giza au deuxième millénaire*, dans *B.d'E* CXX, 1976, p. 177.
- Monuments avec les noms ou effigies du roi et de la

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

ne fut jamais persécutée pour elle-même ni par son mari, ni par Aÿ, ni par Horemheb. Tout au plus son nom fut-il parfois remplacé par celui de Moutnedjemet sur les bas reliefs et les stèles repris à son compte par Horemheb (28), mais, nulle part, nous ne trouvons de mutilation sur sa seule représentation.

Malgré l'hypothèse de R. Hari (29), Moutnedjemet ne peut non plus être retenue. A l'instar d'Ankhesenamon, elle ne fut jamais victime d'iconoclastie et son nom comme son image sont restés intacts sur les quelques monuments certains qui subsistent d'elle (30). L'octroi d'une sépulture quasi royale dans l'ancien tombeau civil de son époux semble indiquer, au contraire, qu'Horemheb la tenait en haute estime (31). Ainsi sa mémoire n'ayant en aucune occasion été persécutée, son effigie ne peut avoir été martelée sur la stèle de la restauration.

---

reine intacts: Linteau de porte de Giza, cf. Ch. Zivie, *op.cit.*, p. 176 et G. Posener, *JNES* IV/4, 1945, p. 241, fig. 1. C'est peut-être Ankhesenamon qui figurait, intacte, derrière le roi dans le tombeau d'Horemheb à Saqqarah, cf. *PM* III/2 fasc 2, pp. 655 et sq.
- Monument avec le nom du roi martelé et celui de la reine intact: Linteau de porte de Berlin-Est, cf. L. Habachi, *Unknown or little known monuments of Tutankhamun and of his viziers*, dans *Glimpses of Ancient Egypt*, 1979, p. 33, pl. I et fig. correspondante.

(28) - Procession du temple de Louqsor, cf. *PM* II, p. 315 et R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, p. 189 et pl. XXXII. Stèle de la face Nord du VIIème pylône de Karnak, cf. *PM* II, p. 168 (H).

(29) - Cf. R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, pp. 235-237 et également les réserves d'A. Spalinger dans *LÄ* IV/2, 1980, p.252-253.

(30) - Les monuments de la reine ont été étudiés par R. Hari dans sa thèse déjà citée *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, pp. 185-219; cf. également *LÄ* IV/2, 1980, cols. 252-253. G.T. Martin, *JEA* LIV, 1978, publie une statue de la reine découverte dans sa tombe à Saqqarah. Tous les monuments de la reine, la plupart en ronde bosse, ne présentent aucune trace de martelage ou de mutilation. Pour une nouvelle interprétation du rôle de Moutnedjemet cf. L. Bongrani-Fanfoni, *Aÿ, Tutankhamon e Mutnedjemet*, dans *Studi Classici e Orientali* XXX, 1980, pp. 61-67.

(31) - Sur la redécouverte de ce tombeau à Saqqarah cf. G.T. Martin, *JEA* LXII. 1976, pp. 5, 13, pls. I-IV; *JEA* LXIII,

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Le cas d'un second roi:

Dans le contexte de notre stèle, ce second roi ne pourrait être qu'un corégent. Un ancêtre, tel Aménophis I, par son statut divinisé, aurait, en effet, pris place en face de Toutankhamon et non derrière (32).

Quelques parallèles à de telles représentations de corégence existent, notamment sur les blocs de la chapelle rouge où nous trouvons Hatchepsout et Thoutmosis III accomplissant ensemble les rites de la fête d'Opet (33). Mais, dans ces précédents, les rois sont de même taille, ce qui n'est pas le cas sur notre stèle. Il faudrait donc admettre que le second roi n'était pas prévu dans le projet initial et fut rajouté après coup dans l'espace disponible (34), (c'est, semble-t-il, un tel remaniement qui est observable sur la paroi Ouest du môle Nord du IIIème pylône de Karnak [35]).

Ce corégent potentiel de Toutankhamon ne peut guère être qu'Aÿ devenu pharaon. Il est, en effet, le seul souverain de l'époque à avoir jamais associé son nom à celui de Toutankhamon (36).

1977, pp. 13-19, pls. I-III; *JEA* LXIV, 1978, pp. 5-9, pls. I-IV, *JEA* LXV, 1979, pp. 13-16, pls. II-III; *BSFE* LXXVII-LXXVIII, 1977-1978, pp. 11-25.

(32) - Cf. par exemple la stèle CGC 34016. Sur le culte d'Aménophis Ier, cf. J. Černy, *Le culte d'Aménophis Ier chez les ouvriers de la nécropole thébaine*, dans *BIFAO* XXVII, 1927, pp. 159-203 et pls. I-IX.

(33) - Cf. P. Lacau et H. Chevrier, *Une chapelle d'Hatchepsout à Karnak*, II, 1979, pl. VII (273) (40) (169) (26) (300-226), pl. VII (246), pl. IX (126) (171) (176), pl. XX (31) (18). Sur la corégence en général cf. W. Murnane, *Ancient Egyptian Coregency*, dans *SAOC* XL, 1976.

(34) - Ceci confirmerait les remarques de P. Lacau, cf. Stèles du *Nouvel Empire* dans *CGAE*, 1926, p. 225; le parallèle avec le décor du môle Nord du IIIème pylône est de toute manière curieux, cf. note suivante.

(35) - Cf. *PM* II, p. 61 (183) et W. Murnane, *The Bark of Amun on the Third Pylon at Karnak*, dans *JARCE* XVI, 1979, pp. 11-27, pls. III-VII.

(36) - Cf. W. Murnane, *Ancient Egyptian Coregency*, dans *SAOC* XL, 1976, pp. 179-181; D.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 185-190. Le morceau d'obélisque

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Malheureusement, dans les rares monuments où les deux rois se trouvent réunis, Aÿ s'est toujours mis sur un pied d'égalité avec son prédécesseur, et ce, dans la perspective évidente de légitimer son accession au trône par une association posthume (37). O.J. Schaden a montré d'ailleurs, à propos des colosses d'Amon et Amonet de Karnak, qu'Aÿ n'hésita pas à substituer son nom à celui de Toutankhamon sur une (et une seule !) de ces deux statues, afin de renforcer ses liens avec le roi défunt (38). En conséquence, si Aÿ avait décidé de figurer en tant que roi de la stèle de la restauration, il aurait sans doute simplement usurpé l'une des deux scènes du cintre, comme il usurpa l'un des deux colosses de Karnak. En se conformant à cette pratique, il aurait atteint les deux objectifs qu'il a toujours proclamés sur les autres monuments communs: honorer la mémoire de son prédécesseur et légitimer son pouvoir en créant de toutes pièces une relation de corégence entre lui et feu Toutankhamon (39). La substitution d'une des deux paires de cartouches royaux était, du reste, beaucoup plus facile à réaliser que la gravure acrobatique d'un second roi derrière le premier.

---

reconnu par W. Spiegelberg comme portant les noms de Toutankhamon, Sémenekhkarê et Aÿ ne concerne probablement aucun de ces trois rois, cf. W. Spiegelberg, *Varia, Neue Königsprotokolle aus der Echnatonperiode*, dans *Rec. Trav.* XXVI, 1904, pp. 143-144 et O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, p. 188.

(37) - Nous suivons l'avis d'O.J. Schaden qui rejette l'idée d'une corégence réelle entre Toutankhamon et Aÿ. La preuve définitive en est donnée par la lettre qu'Ankhesenamon écrivit au prince Hittite; lettre qui n'aurait eu aucun objet si Aÿ et Toutankhamon avaient été corégents, puisqu'en ce cas il n'y a pas de vacance du pouvoir, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Aÿ*, 1978, p. 188.

(38) - O.J. Schaden, *The Granite Colossi of Amun and Amonet at Karnak*, dans *GM* XXXVIII, 1980, pp. 69-73.

(39) - C'est, du moins, ce qui apparaît à l'étude des monuments communs:

- Architraves et piliers de Karnak, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 155-169, et *ARCE Newsletters*, N° 127, 1984, pp. 45-47 et 56-61.
- Colosses d'Amon et Amonet, cf. O.J. Schaden, *GM* XXXVIII, 1980, pp. 69-73.

- Ensemble de statues d'Amon: CGC 42093; CGC 42094;

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Le cas d'un prince:

Si les princes (ou, à défaut, les fils royaux [40]) accompagnent fréquemment le roi sur les reliefs pariétaux de la XIXème dynastie, ils sont, en revanche, singulièrement absents des cérémonies officielles de la XVIIIème dynstie (41). Pour le règne de Toutankhamon, aucun document d'un tel prince ne nous est parvenu (42); et, le problème de succession soulevé par la mort du jeune roi, avec la lettre de la reine au prince hittite et le mariage opportun d'Aÿ, semble indiquer qu'aucun enfant mâle n'était né du couple (43). Un fils royal, Nakhtmin, est cependant bien attesté pour la période, mais son titre

OIC 10503 Granbrook Academy Galleries N° 38.28; Karlsruhe Badisches Landesmuseum 65/15; cf. W.H. Peck, *A seated statue of Amun*, dans *JEA* LVII, 1971, pp. 73-79, pls. XXII-XXIII et E. Brunner-Traut und H. Brunner, *Osiris, Kreuz und Halbmond* 1984, pp. 38-40 (N° 23). Trois de ces oeuvres, qui forment un ensemble cohérent, sont inscrites au nom d'Aÿ, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Aÿ*, 1978, p. 262. W.H. Peck, *loc.cit.*, p. 75, pense que, comme le colosse d'Amonet de Karnak, la statue OIC 10503 est une usurpation d'Aÿ sur Toutankhamon.
- Entrée de la colonnade processionnelle du temple de Louqsor, cf. *PM* II, pp. 312-316 et J. Leclant, *Fouilles et travaux en Egypte et au Soudan, 1980-1981*, dans *Orientalia* LI, fasc. 4, 1982, p. 450 et Tab.LIX, fig. 36.

- Blocs trouvés par Mohammed Chaâban à Arab Abou Tawila et publiés par G. Daressy, cf. *ASAE* XVIII, 1919, pp. 205-206, (le bloc 1°, face a. porte le nom de "faucon d'or" d'Ay et non celui d'Horemheb).

(40) - Cf. B. Schmitz, *Untersuchungen zum Titel Königssohn*, Bonn 1967, passim.

(41) - Il n'existe, en tous cas, aucune représentation de princes sur les stèles officielles de la XVIIIème dynastie. La stèle CGC 34005, figurant Ahmès-Sipaïr derrière Aménophis Ier, ne peut pas être comparée à un décret royal. L'exemple des stèles d'Amarna, où figurent l'épouse et les filles royales, est trop spécifique pour être retenu d''ailleurs aucun prince n'y figure jamais.

(42) - E. Hornung avait cru identifier un fils royal Aÿ sur la foi d'une mauvaise lecture d'un scarabée du prince *Ipek*, cf. *ZÄS* XCII, 1966, pp. 99-102. Il est revenu lui-même sur son interprétation dans le numéro suivant de la même revue, cf. *ZÄS* XCIII, 1967, p. 146. Sur le fils royal Nakhtmin, cf. *infra* n. 44.

(43) - Sur les deux foetus retrouvés dans la tombe de Toutankhamon, cf. *supra* n. 25.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

n'est pas expressément mentionné sous Toutankhamon et, sa mère n'étant pas une reine, il y a peu de chance pour que nous ayons affaire là à un héritier présomptif (44). De plus, jamais Nakhtmin n'est représenté en compagnie de Toutankhamon.

Sous Horemheb, aucun fils royal n'est répertorié. Le vizir Paramessou (futur Ramsès Ier ?), aurait pu jouer ce rôle, mais là encore, l'absence totale de document probant nous invite à rejeter cette hypothèse (45).

Le cas d'une divinité:

Sur de nombreuses stèles de la XVIIIème dynastie, nous trouvons de telles divinités assurant la protection du roi (46). Mais, dans notre cas, comment justifier sa suppression?

A part Seth, et, dans une moindre mesure, Aton (47), aucun dieu n'a été systématiquement martelé après la période amarnienne (48), et ni Seth ni Aton ne trouvent place dans le contexte

(44) - Les monuments de Nakhtmin ont été étudiés par A.R. Schulmann, *The Berlin "Trauerrelief" (N° 12411) and some officials of Toutankhamon and Ay*, dans *JARCE* IV, 1965, pp. 61-66. Les statues CGC 779 et JE 36526 ont été publiées par W. Helck, *Urk.* IV, 1908-1910 (703-704). M. Dewachter a fait justice de la mauvaise interprétation de A.R. Schulmann qui voyait en Nakhtmin un fils royal de Kouch, cf. M. Dewachter, *Nubie, notes diverses (II)*, dans *BIFAO* LXXIX, 1979, pp. 316-317. Sur ce militaire cf. également *LÄ* IV/3, 1980, 371-372.

(45) - Sur le statut de Paramessou sous Horemheb cf. R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, pp. 412 sq.

(46) - Cf. par exemple la déesse tutélaire de Thèbes protégeant Thoutmosis III sur la stèle CGC 34010.

(47) - Cf. Ramadan Sa'ad, *Les martelages de la XVIIIème dynastie dans le Temple d'Amon Rê à Karnak*, (thèse inédite présentée à Lyon en 1972), p. 182 et pls. LXXXIV-LXXXVI.

(48) Il existe cependant quelques exemples isolés de divinités martelées pour la période de Toutankhamon; notamment la très belle statue d'Amon protégeant Toutankhamon (Louvre 11609), où le dieu s'est vu amputé des deux mains. D'autre part, sur les six blocs trouvés par Mohammed Châaban à Arab Abou Tawila et usurpés par Horemheb, G. Daressy

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

de notre stèle. Le martelage n'aurait donc d'autre objet que d'ôter la protection du roi. Or, ceci est inadmissible pour notre monument: en effet, comment expliquer alors que l'on ait regravé une formule, justement de protection? Et pourquoi, dans ce cas, le globe ailé et le signe de vie que tend Amon auraient-ils été épargnés, alors qu'ils participent tout autant à la sauvegarde du roi?

Enfin, il faut bien admettre que, vu le faible espace disponible, cette divinité n'aurait pas été honorée d'une taille digne de sa nature.

Le cas de la représentation du ka royal:

Cet emblème royal offre l'avantage de s'inscrire parfaitement dans l'espace martelé. D'autres stèles de la XVIIIème dynastie montrent d'ailleurs une telle disposition, notamment celle, contemporaine, du décret d'Horemheb de Karnak (49).

Mais là non plus, le martelage complet de la figure ne s'explique pas. Il eut été aisé, en effet, de remplacer le nom d'Horus de Toutankhamon par celui d'Horemheb, comme cela est visible sur tant d'autres monuments (50). Bien plus, dans ce cas, le respect de ce même nom d'Horus dans la première ligne du texte devient parfaitement incohérent.

---

signale que les images divines ont été martelées (cf. *ASAE* XVIII, 1919, pp. 205-206). Ces martelages semblent destinés à ôter la protection divine sur le roi.

(49) - Cf. J.M. Kruchten, *Le décret d'Horemheb à Karnak*, Bruxelles 1981, pl. I. Pour l'attribution contestée à Horemheb cf. n.1 (o). La stèle CGC 34011 (Toutmosis III) offrait déjà ce type de représentation du roi accompagné de son *Ka*.

(50) - Cf. notamment les bas-reliefs de la fête d'Opet à Louqsor, *PM* II, pp. 312-216; et le dromos du temple de Mout à Karnak, J. Berlandini, *Un dromos de Toutankhamon au Xème pylône de Karnak*, dans *Karnak* VI, 1977, pp. 247-260 et pls. LVI-LXI. Sur le problème des usurpations d'Horemheb sur Toutankhamon cf. R. Hari, *La "damnatio memoriae" amarnienne*, dans *Mélanges Adolphe Gutbub*, Montpellier 1984, pp. 96-97.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Enfin, nous avons noté que le martelage du *ka* royal n'intervient qu'en dernier lieu dans les mesures de *damnatio memoriae*, et la tombe d'Aÿ à Thèbes est éloquente à ce sujet (51): toutes les figures royales sont affreusement mutilées, les mains des dieux coupées, les cartouches martelés, mais le *ka* du roi est demeuré intact et le nom d'Horus parfaitement lisible. Nous ne voyons aucune raison pour que la stèle de la restauration, quoiqu'un peu antérieure, fasse exception à cette règle.

Le cas d'un personnage civil:

Les représentations de dignitaires derrière leur souverain sont rarissimes sur les stèles officielles (52). Nous n'avons trouvé qu'un seul exemple de la XVIIIème dynastie, celui de Tey suivant Thoutmosis III sur une stèle de Serabit el khadim, et encore ce monument est-il en partie privé (53). Il fallait donc, pour la stèle de la restauration, que ce personnage ait eu une grande influence pour bénéficier d'un tel privilège.

A notre avis, seuls Aÿ et Horemheb avant leur accession au trône pouvaient prétendre à cet honneur. Tous deux, en effet, pouvaient se prévaloir d'avoir secondé le jeune Toutankhamon dans sa tâche de restauration et revendiquer, par leur présence dans le cintre de la stèle, une part des rénovations entreprises.

Horemheb, pensons-nous, doit être écarté d'emblée: aucun de ses monuments préroyaux ne fut mutilé par Aÿ (54), et il n'a

(51) - Cf. A. Piankoff, *Les Peintures dans la Tombe du roi Aï*, dans *MDAIK* XVI, 1958, pp. 247-251 et pls. XXI-XXV.

(52) - Ces représentations ne sont guère plus fréquentes sur les stèles privées, cf. CGC 34023 (datée de Thoutmosis IV, mais probablement de la fin de la XVIIIème dynastie ou du début de la XIXème).

(53) - Cf. *LD* III, 29 a. Une autre stèle de ce site, également rupestre, montre Thoutmosis IV suivi de Neby (cf. *PM* VII, p. 345). Le contexte de ces stèles est cependant très différent de celui de la stèle de la restauration.

(54) - G.T. Martin a trouvé deux plaques au nom d'Aÿ dans l'un des caveaux du tombeau d'Horemheb à Saqqarah, et peut-être un ostracon de l'an II de ce pharaon: cf. *JEA*

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

lui-même, après son intronisation, jamais renié son passé. L'édit du couronnement de Turin montre même combien il était fier de sa carrière sous ses prédécesseurs; ce qui exclut, selon nous, un auto-martelage (55).

Le seul candidat possible reste donc le Père-divin Aÿ.

Or, il se trouve qu'Aÿ est également le seul dignitaire du règne de Toutankhamon à avoir parfois été représenté auprès de son roi dans des cérémonies rituelles. On le voit ainsi présent, devant Toutankhamon massacrant un ennemi, sur une des feuilles d'or découvertes par Th. Davis en 1908 dans la Vallée des rois (fig. 2) (56). Il est figuré de nouveau derrière

Fig. 2 - Feuille d'or provenant de la tombe n° 58 de la Vallée des rois (JE 57438) d'après Th. Davis et G. Maspéro, *The Tomb of Harmhabi and Touat'ankhamonou*, Londres 1912, fig. 2.

LXIV, 1978, pl. III, n° 2, *JEA* LXV, 1979, Pl. III, n° 3; et *L'Egyptologie en 1979*, Colloque international du CNRS N° 595, 1982, vol. II, p. 276. Ces documents nous assurent qu'Horemheb conserva d'importantes fonctions sous Aÿ.

(55) - Sur cette carrière préroyale d'Horemheb, cf. R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, pp. 17 - 145.

(56) - JE 57438, cf. *PM* I/2, p. 588; Th. Davis et G. Maspéro, *The Tomb of Harmhabi and Touatânkhamanou*, Londres 1912, p. 128, fig. 4; Ch. Desroches-Noblecourt, *Vie et mort d'un pharaon, Toutankhamon*, Paris 1963, p. 202, fig. 121; C. Aldred, *Akhenaten* 1972, p. 67; O.J. Schaden, *The God's Father Aÿ* 1978, pp. 139-140; R. Hari, *BSFE* 82, 1978, fig. 3; C.N. Reeves, *GM* LIII, 1982, fig. 3.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

le roi sur quatre fragments de porte sortis du IXème pylône de Karnak et étudiés jadis par Ramadan Saad (fig. 3-6) (57). Sur ces blocs, nous avons constaté le même type de martelage que sur la stèle de la restauration, mais le champ du relief, soigneusement repoli, n'a jamais reçu de nouvelle gravure (58). Bien que le nom d'Aÿ ne puisse être lu certainement sur aucun des blocs de Karnak, les quelques signes qui subsistent s'accordent assez bien avec ses titres et, de toute manière, aucun autre personnage de cette époque n'a été aussi systématiquement persécuté par Horemheb (59).

L'ensemble des indices que nous avons réunis nous conduit donc à ne retenir qu'une seule proposition: le personnage martelé sur la stèle de la restauration est Aÿ avant son accession au trône. Nous allons voir maintenant que cette proposition est aussi celle qui s'accorde le mieux avec le contexte historique.

Toutankhamon devait avoir au plus douze ans lorsque le texte de la stèle fut rédigé et il était certainement trop jeune pour prendre seul une telle initiative (60).

---

(57) - Cf. Ramadan Sa'ad, *Fragments d'un monument de Toutankhamon retrouvés dans le IXème pylône de Karnak*, dans *Karnak* V, 1975, pp. 93-109 et pls. XXXIV-XXXVI. Nous remercions Melle Françoise Le Saout du Centre Franco-Egyption d'étude des Temples de Karnak qui nous a obligeamment autorisé à reproduire quatre dessins de cet article.

(58) - Les martelages sont très proches de ceux constatés sur les architraves de Toutankhamon et Aÿ étudiées par O.J. Schaden, (cf. n.1) (a). Voir également Ramadan Sa'ad, *Karnak* V, 1975, p. 104 et n.5, ainsi que la thèse du même auteur soutenue à Lyon en 1972: *Les martelages de la XVIIIème dynastie dans le Temple d'Amon-Rê à Karnak*, 1972, pp. 107-117 et pls. XCIII-CIII.

(59) - On doit cependant signaler pour l'époque les martelages sur les statues de Nakhtmin CGC 779 et JE 36526, qui sont pour nous liés aux relations de ce militaire avec Aÿ (cf. *infra* n.44); et ceux, plus problématiques, contre la personne du Vice-roi de Nubie Huÿ à Faras, qui nous semblent procéder d'une vengeance purement locale, son tombeau à Qurnet Mu'rraï (n° 40) n'étant pas mutilé de la sorte, cf. *PM* VII, p. 124 et J. Karkowski, *Faras* V, 1981, pls. XV-XVIII.

(60) - Toutankhamon est mort à l'âge de dix-sept ans environ (cf. F. Filce-Leek, *How Old was Tut'ankhamun?*, dans *JEA*

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

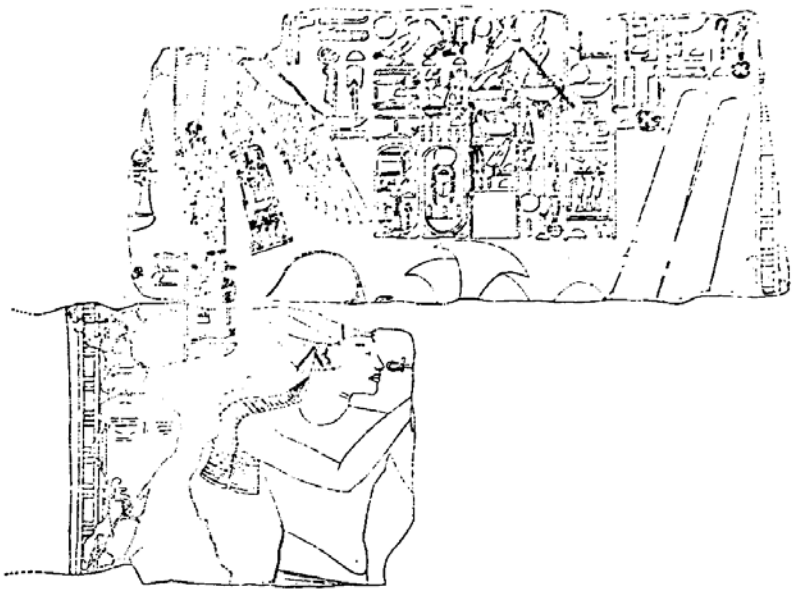

Fig. 3 - Ebrasement d'une porte retrouvée fragmentaire dans le IXème pylône de Karnak (dessin de Fr. Le Saout) d'après *Karnak* V, 1975, p. 98.

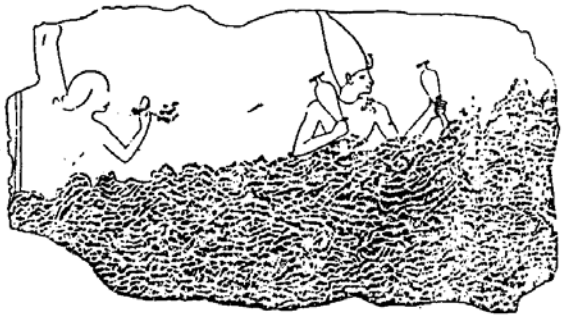

Fig. 4 - Fragment de linteau provenant du IXème pylône et montrant le roi suivi d'Aÿ (d'après Fr. Le Saout) *Karnak* V, 1975, p. 96, fig. 3.

LXIII, 1977, pp. 112-115) et dans sa dixième année de règne (plus récente date connue: l'an IX), cf. J. Černy, *Hieratic inscriptions from the tomb of Tut'ankhamun*, dans *Tut'ankhamun's Tomb series*, II, 1965, pp. 3-4,23 (n° 19), 24 (n° 23). Si l'on suit l'avis de J.R. Harris (*GM* V, 1973, pp. 9-11) qui propose l'an III ou IV pour l'exécution de la stèle, le roi devait être âgé d'au plus douze ans à ce moment-là.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Fig. 5 - Bloc remployé dans le IXème pylône de Karnak et montrant Aÿ, martelé, derrière Toutankhamon (dessin de Fr.Le Saout) d'après *Karnak* V., 1975, p.99, fig. 5.

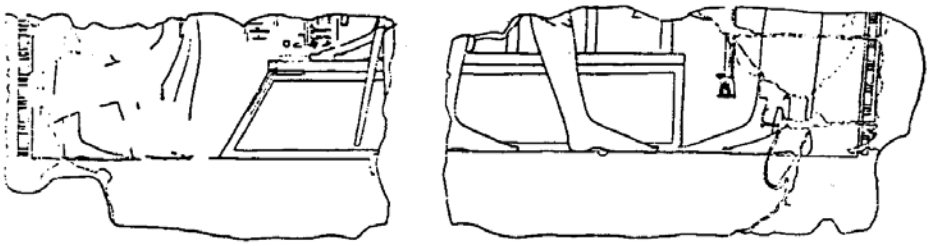

Fig. 6 - Blocs extraits du IXème pylône de Karnak et figurant Aÿ derrière Toutankhamon (dessin de Fr. Le Saout); d'après *Karnak* V, 1975, p. 94, fig. 1.

Il est généralement admis que c'est Horemheb qui organisa, au nom de Toutankhamon, le retour de la royauté dans l'orthodoxie amonienne. Ses monuments préroyaux font effectivement l'apologie de ses qualités d'administrateur et de militaire: qualités qui lui permirent d'obtenir le titre substitut de Sa Majesté (61). Il fut certainement un serviteur zélé et capable, mais sa compétence se limitait à l'application des décrets royaux, et, nulle part, il ne prétend avoir pris part à la conception de ces mêmes décrets.

(61) - Cf. R. Hari, *Horemheb et la reine Moutnedjemet*, Genève 1965, p. 49.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Aÿ, en revanche, par son titre de *"père de dieu"*, détenait, croyons-nous, le véritable pouvoir de décision dans le palais. H. Brunner a démontré que, dans de nombreux cas, ce titre correspond à celui de précepteur (62), et cette acception est beaucoup plus satisfaisante que celle de beau-père du roi pour l'époque de Toutankhamon (63). Aussi, en tant que véritable mentor du roi, c'est certainement à Aÿ qu'incomba la charge d'enseigner au jeune souverain ses devoirs de monarque, et notamment, l'art d'édicter des décrets. En fait, nous pensons que si Aÿ jugea bon de figurer sur la stèle de la restauration, c'est qu'il en était beaucoup plus l'instigateur que le simple témoin.

Aucun autre personnage, pas même Horemheb, ne pouvait prétendre à une intimité aussi étroite avec son souverain, et la position privilégiée qu'occupe Aÿ sur les feuilles d'or de la Vallée des rois, sur les blocs de Karnak, et sur la stèle de la restauration, prouve assez qu'il était à l'époque le seul habilité à conduire la politique de l'Egypte au nom du petit roi.

Pendant la suite du règne de Toutankhamon, il ne fait nul doute pour nous qu'Aÿ demeura l'homme fort du régime: mais l'acharnement d'Horemheb à persécuter sa mémoire nous a malheureusement privés de l'essentiel de la documentation le concernant (64).

---

(62) - Cf. H. Brunner, *Der "Gottesvater" als Erzieher des Kronprinzen*, dans *ZÄS* LXXXVI, 1961, pp. 90-100. Sur ce titre cf. également *LÄ* II/6, 1976, 825-826; *LÄ* IV/7, 1982, 1106-1107 et O.J. Schaden, *The God's Father Ay*, 1978, pp. 72-78.

(63) - En fait l'équation père-divin = beau-père n'est vérifiée que pour Youya et il est évident qu'Aÿ, sous Toutankhamon, ne peut être considéré comme le beau-père du roi. Enfin, il existe au moins un cas de beau-père royal qui ne porte pas le titre de père-divin en la personne de Rêya, beau-père de Séthi Ier, cf. Labib Habachi, *La reine Touÿ, femme de Séthi Ier, et ses proches parents inconnus*, dans *R.d'E* XXI, 1969, pp. 39-40, fig. 12.

(64) - Outre les feuilles d'or de la Vallée des Rois (cf. *infra* n.56) et les blocs de Karnak (cf. *infra* n.57), on ne connaît, du père-divin Aÿ sous Toutankhamon, que cinq pions de jeu en ivoire, cf. O.J. Schaden, *The God's Father Aÿ*, 1978, pp. 138-139; P. Newberry, *JEA* XVIII, 1932, p. 52 et R. Hari, *Orientalia* XLV, 1976, pp. 265-268, pl. XVI. Il se

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

Cette haine, si personnelle et personnalisée, trouve quelqu'explication si l'on considère que la politique d'Aÿ sous Toutankhamon fut, d'une certaine manière, de limiter le plus possible l'influence grandissante d'Horemheb. C'est à cette époque, en effet, qu'apparaissent de nouveaux personnages, tel le général Nakhtmin, parent probable d'Aÿ (65), dont les prérogatives empiètent largement sur celles d'Horemheb, et diminuent d'autant le pouvoir de ce dernier. On comprend alors la rancoeur d'Horemheb envers ces "parvenus", et son empressement à mutiler leurs monuments lorsqu'il prit le pouvoir (66).

Au cours du reste de son règne, Horemheb s'appliqua à ce que s'efface peu à peu le souvenir de ses prédécesseurs. S'attribuant des réformes qu'il n'entreprit point et des monuments

---

peut, néanmoins, que les ouchebtis attribués au père-divin Yey aient, en fait, appartenu à Aÿ: sur les deux exemplaires de la collection Omar Pacha, le nom est écrit 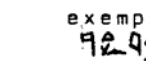 qui est une graphie possible du nom d'Aÿ, cf. *Catalogue de la collection Omar Pacha*, Le Caire 1929, pl. LII (n° 361), pl. LV (n° 376). Enfin, le Musée de Munich a acquis récemment une très belle tête qui pourrait représenter Aÿ à cette époque, mais sans autre preuve qu'une certaine ressemblance physique (sur les portraits d'Aÿ cf. E.L. Ertman, *Some probable representations of Ay*, dans *GM* LI, 1981, pp. 51-55).

(65) - Cf. C. Aldred, *Akhenaten*, 1972, p. 91.

(66) - L'éviction progressive d'Horemheb au profit de Nakhtmin nous semble corroborée par trois indices:

a) - Le prestigieux généralissime n'est pas représenté dans le mobilier funéraire de Toutankhamon, alors que Nakhtmin est mentionné sur quatre ouchebtis (cf. A.R. Schulmann, *JARCE* IV, 1965, p. 68). Il y a là, de la part d'Aÿ, responsable des funérailles de son prédécesseur, une volonté manifeste d'écarter un concurrent sérieux dans la course au trône, en le remplaçant par un allié sûr.

b) - Sur l'édit du couronnement de Turin (N° 1379), Horemheb, relatant sa carrière préroyale, ne fait plus aucune mention de ses titres militaires; ce qui semble indiquer que, probablement dès la fin du règne de Toutankhamon, la charge de généralissime était passée dans d'autres mains. Celles de Nakhtmin paraissent les mieux indiquées.

c) - Les mutilations des monuments de Nakhtmin (cf. *infra* n.59) semblent aller de pair avec le *damnatio memoriae* d'Aÿ.

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève

que, pour une part, il n'édifia jamais, il donna l'image d'un roi énergique et d'un fécond bâtisseur. Les figures de Toutankhamon et d'Aÿ ne furent plus bientôt que des ombres fugitives et sans nom; mais c'était sans compter que les ombres ont, parfois, encore leur mot à dire.

Marc GABOLDE
1, Avenue de Grande Bretagne
F-69006 Lyon

Copyright©2009, Société d'Égyptologie, Genève